

2017-05-01 : Procès-verbal d'une séance ordinaire, tenue au lieu des sessions, le lundi 1^{er} mai 2017 à 20 h et à laquelle assistent, sous la présidence de Monsieur le maire Simon Boucher, les membres du Conseil suivants : Madame Julie Ricard ainsi que Messieurs Patrice Pinard, Yanick Blier, Michel Bernier et David Deshaies. Madame Nathalie Talbot a avisé de son absence.

Monsieur le maire Simon Boucher préside l'assemblée. La séance est ouverte à 20 h. Monsieur Matthieu Levasseur, directeur général, agit à titre de secrétaire.

ÉTUDE DE L'ORDRE DU JOUR

17-0501 : **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est soumis aux membres du Conseil municipal pour adoption.

Il est proposé par le conseiller Michel Bernier que soit adopté l'ordre du jour de la séance tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

PROCÈS-VERBAUX

17-0502 : **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2017**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2017 et déclarent avoir lu ledit procès-verbal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yanick Blier que soit adopté, tel que soumis, le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2017.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-0503 : **Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 avril 2017**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont reçu une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 avril 2017 et déclarent avoir lu ledit procès-verbal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Julie Ricard que soit adopté, tel que soumis, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 avril 2017.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

SUIVI

Un suivi est donné concernant différents dossiers, notamment sur la réception du certificat de conformité par la MRC d'Arthabaska relativement au règlement n° 61-16 portant sur la modification des exigences pour les marges de recul avant et arrière des usages de type résidentiel situés en zone agricole. Le maire fait également état de l'appel d'offres effectué en vue de la stabilisation des berges le long du 5^e rang, des opérations de balayage ainsi que de nettoyage des conduites d'aqueduc et d'égouts.

DEMANDES SPÉCIALES

Aucune demande n'est formulée.

RÈGLEMENTATION

DÉCISIONS

17-0504 : Octroi du contrat d'entretien et d'aménagement paysager pour l'année 2017

CONSIDÉRANT QUE des prix ont été demandés pour le contrat d'entretien et d'aménagement paysager pour l'année 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE des prix ont aussi été demandés pour la taille de la haie de cèdres entre le jardin communautaire et le terrain de pétanque ainsi que de la haie adjacente au garage municipal ;

CONSIDÉRANT les prix obtenus :

Soumissionnaire	Entretien et aménagement paysager (taxes en sus)	Taille haies de cèdres (taxes en sus)
T.J. D'EAU	1 500 \$	455 \$
Déco-Fleurs	2 265 \$	---

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller David Deshaies que soit octroyé le contrat d'entretien et d'aménagement paysager pour l'année 2017 à l'entreprise T.J. D'EAU au montant de 1 500 \$ taxes en sus. Il est de plus résolu que soit octroyé à ladite entreprise un contrat de taille de haies de cèdres au montant de 455 \$ taxes en sus. Le contrat vise la taille de la haie de cèdres entre le jardin communautaire et le terrain de pétanque ainsi que de la haie adjacente au garage municipal.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-0505 : Aménagement paysager – Coin rue St-Léon et route 122

CONSIDÉRANT la classification 2015-2017 de la municipalité à la Corporation des Fleurons du Québec ;

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil municipal, en vertu de ladite classification, de réaliser un aménagement paysager au coin de la route 122 et la rue St-Léon et de mettre en valeur les arbustes déjà en place ;

CONSIDÉRANT QU'une soumission a été demandée à Monsieur Serge Fortier EPCC, consultant en environnement et paysages écologiques, pour réaliser ledit aménagement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Julie Ricard que soit acceptée la soumission de Monsieur Serge Fortier EPCC, consultant en environnement et paysages écologiques, pour la réalisation d'un aménagement paysager d'environ 300 pieds carrés au coin de la rue St-Léon et la route 122 au coût de 1 800 \$ taxes en sus. L'offre comprend la pose de bordures, la couverture de la surface d'une toile opaque avec paillis de cèdre jusqu'en août pour favoriser la fertilisation du sol, la plantation d'environ 300 vivaces dont 120 hémérocailles Stella d'Oro, la finition ainsi que le paillage avec pelouse coupée. Cette somme, non prévue au budget 2017, sera prise dans les surplus accumulés non affectés.

Le vote étant demandé sur cette proposition, les résultats sont comme suit :

Ont voté pour : La conseillère Julie Ricard et les conseillers Patrice Pinard, Michel Bernier et David Deshaies

A voté contre : Le conseiller Yanick Blier

Adopté à la majorité des conseillers.

17-0506 : Mandat de gestion des documents et des archives

CONSIDÉRANT la nécessité d'effectuer annuellement des travaux de classement, d'épuration et d'archivage des dossiers municipaux ;

CONSIDÉRANT l'offre de services transmise par Monsieur Michel Pépin, archiviste ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrice Pinard que soit confié un mandat de gestion des documents et des archives pour une durée de deux semaines à Monsieur Michel Pépin, archiviste, pour les travaux de classement, d'épuration et d'archivage des dossiers municipaux 2016. Le taux hebdomadaire est de 1 006.90 \$ taxes en sus par semaine de quatre jours.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-0507 : Accès à Mon dossier pour les entreprises

CONSIDÉRANT le numéro d'entreprise du Québec de la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton, soit le 8831847924 ;

CONSIDÉRANT QUE des changements ont été apportés aux services en ligne de Revenu Québec ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu desdits changements, une nouvelle autorisation est demandée pour continuer d'accéder aux services de gestion des procurations et des autorisations de même qu'aux services de gestion des comptes utilisateurs de Mon dossier pour les entreprises ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yanick Blier que soit autorisé Monsieur Matthieu Levasseur, directeur général, numéro 689, à :

- consulter le dossier de la municipalité et agir au nom et pour le compte de la municipalité, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que ce dernier détient au sujet de la municipalité pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec lui par téléphone, en personne, par écrit ou au moyen des services en ligne ;
- effectuer l'inscription de la municipalité aux fichiers de Revenu Québec ;
- signer une autorisation ou une procuration au nom et pour le compte de la municipalité, y renoncer ou la révoquer, selon le cas ;
- effectuer l'inscription de la municipalité à clicSÉCUR – Entreprises et à Mon dossier pour les entreprises ;
- consulter le dossier de la municipalité et agir au nom et pour le compte de la municipalité, conformément et en acceptation aux conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, disponible sur le site internet de Revenu Québec.

Il est de plus résolu que soit accepté que le ministre du Revenu communique avec Matthieu Levasseur, directeur général, par téléphone, en personne, par écrit ou par voie électronique, les renseignements dont il dispose sur la municipalité et qui sont nécessaires à l'inscription à Mon dossier pour les entreprises ou aux fichiers de Revenu Québec.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-0508 : Demande à la SQ pour l'obtention de l'Unité de Soutien à la Gendarmerie (USG)

CONSIDÉRANT QU'une problématique de vitesse excessive générale est observée depuis un certain temps sur le rang des Chalets ;

CONSIDÉRANT QU'une pétition a été transmise à la municipalité en date du 19 avril 2017 par vingt-sept (27) résidents du secteur demandant l'intervention de la municipalité quant à ladite problématique observée ;

CONSIDÉRANT QU'une problématique de vitesse excessive générale est également observée sur la route Warwick et la route Lemire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Julie Ricard que soit transmise une demande au poste de la MRC d'Arthabaska de la Sûreté du Québec pour l'obtention des services de l'Unité de Soutien à la Gendarmerie (USG) en vue de la tenue d'opérations d'interception sur le rang des Chalets, la route Warwick et la route Lemire pendant quelques jours durant le mois de mai compte tenu de la problématique de vitesse excessive générale observée.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-0509 : Travaux dans les emprises d'une route du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports

CONSIDÉRANT QUE des travaux de voirie prévus ou imprévus par la Municipalité, durant l'année 2017, peuvent être réalisés dans l'emprise d'une route sous la responsabilité du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec (MTMDET) et que les autorisations préalables ainsi qu'une garantie d'exécution sont nécessaires ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yanick Blier et résolu :

Que la Municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton se porte garante de tous les travaux qu'elle effectuera ou qu'un sous-traitant effectuera pour elle durant l'année 2017 ;

Que la Municipalité s'engage, comme il est prévu à la Loi de la voirie, à demander préalablement l'autorisation pour chaque intervention, et ce, selon la procédure et dans les délais prescrits ;

Que la Municipalité nomme Monsieur Gervais Pedneault, inspecteur municipal, à titre de représentant autorisé à signer les documents soumis par le MTMDET pour lesdits travaux.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-0510 : Demande de subvention au député provincial

CONSIDÉRANT QU'un contrat a été octroyé à la compagnie Sintra Inc. (Région Centre-du-Québec) pour des travaux de revêtement mécanisé sur diverses rues au sein de la municipalité durant l'année 2017 au montant de 309 049.10 \$ taxes en sus ;

CONSIDÉRANT QUE ledit contrat octroyé inclut un montant de 32 309 \$ taxes en sus affecté pour des travaux de correction d'une courbe située sur le rang Bord-de-l'Eau faisant suite à une demande datée du 13 septembre 2016 du coroner Yvon Garneau ;

CONSIDÉRANT les modalités du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Bernier que soit présentée au député provincial, Monsieur Sébastien Schneeberger, une demande de subvention à hauteur de 60 000 \$ dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM). Cette somme est demandée compte tenu des travaux de revêtement mécanisé à réaliser sur diverses rues de la municipalité durant l'année 2017, incluant des travaux de correction d'une courbe située sur le rang Bord-de-l'Eau faisant suite à une demande datée du 13 septembre 2016 du coroner Yvon Garneau, pour un coût total de 309 049.10 \$ taxes en sus.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-0511 : Réparation de la toiture du centre communautaire

CONSIDÉRANT QU'une problématique d'infiltration d'eau est observée au printemps dans la salle principale du centre communautaire ;

CONSIDÉRANT QUE la problématique est située autour des deux unités de climatisation ;

CONSIDÉRANT QU'une analyse de ladite problématique a été effectuée par l'entreprise Construction & Rénovation Couvreur Action Richard Marcoux ;

CONSIDÉRANT QU'une soumission a été demandée à ladite entreprise en vue de procéder aux travaux de réparation nécessaires ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yanick Blier que soit acceptée la soumission de l'entreprise Construction & Rénovation Couvreur Action Richard Marcoux en vue de procéder à la réparation de la toiture autour des deux (2) unités de climatisation de la salle principale du centre communautaire au coût de 1 767.16 \$ taxes en sus. L'offre inclut notamment l'enlèvement et la réinstallation du revêtement, la réparation de la structure, l'installation d'une membrane autocollante et du calfeutrage nécessaire, la pose de nouveaux bardeaux d'asphalte ainsi que tous les coûts reliés aux matériaux et à la main d'œuvre. Cette somme, non prévue au budget 2017, sera prise dans les surplus accumulés non affectés.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-0512 : Demande de la Ligue de balle Ste-Clotilde-de-Horton

CONSIDÉRANT QU'une demande a été transmise par la Ligue de balle Ste-Clotilde-de-Horton en date du 24 avril 2017 afin d'obtenir une gratuité de la location du terrain de balle pour la saison 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE des investissements ont été réalisés et que d'autres sont à venir sur les infrastructures sportives municipales grâce notamment au soutien de ladite ligue et à une partie de ses recettes annuelles amassées ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrice Pinard que soit acceptée la demande transmise par la Ligue de balle Ste-Clotilde-de-Horton afin d'obtenir une gratuité du tarif exigé pour la location du terrain de balle pour la saison 2017.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-0513 : Octroi du contrat d'entretien des fossés pour 2017

CONSIDÉRANT QUE des prix ont été demandés pour le nettoyage et le creusage de fossés qui seront menés sur le 4^e rang sur environ 4 000 mètres ;

CONSIDÉRANT les prix obtenus :

Soumissionnaire	Prix au mètre linéaire (taxes en sus)
Excavation Éric Vincent Inc	4.90 \$
Excavation Gaétan Deslandes	5.38 \$

CONSIDÉRANT les disponibilités financières à cet égard ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Bernier que soit octroyé le contrat de nettoyage et creusage des fossés pour l'année 2017 à l'entreprise Excavation Éric Vincent Inc. au taux de 4.90 \$ du mètre linéaire taxes en sus. Compte tenu de l'enveloppe budgétaire disponible, il est de plus résolu qu'une somme de 2 636 \$ soit prise dans les surplus accumulés non affectés afin d'effectuer les travaux de nettoyage et creusage nécessaires sur le 4^e rang.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-0514 : Achat d'asphalte chaud pour les travaux de rapiéçage manuel en régie interne

CONSIDÉRANT QUE des travaux de rapiéçage manuel seront effectués en régie interne durant les mois de mai et juin ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'acquérir de l'asphalte chaud ainsi que de la collasse en vue d'effectuer lesdits travaux ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yanick Blier que soit autorisé l'achat d'asphalte chaud auprès de l'entreprise Sintra Inc. (Région Centre-du-Québec) ainsi que de collasse auprès de l'entreprise Condor Chimiques Inc. pour les travaux de rapiéçage manuel effectués en régie interne. Un budget de 11 500 \$ est alloué en vue d'effectuer lesdits travaux.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-0515 : Embauche d'un journalier pour le rapiéçage manuel

CONSIDÉRANT QUE l'embauche d'un deuxième travailleur journalier est nécessaire pour les opérations de rapiéçage manuel qui seront menées au courant du mois de mai et juin ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des ressources humaines ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Bernier que soit embauché Monsieur Kéven Bourgeois-Turcotte à titre de journalier pour la municipalité en vue des opérations de rapiéçage manuel qui débuteront à compter du 1^{er} mai pour une durée de deux (2) mois. Le taux horaire est établi en fonction de la politique salariale en vigueur, soit 16.13 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-0516 : Octroi du contrat pour des travaux de stabilisation des berges de la rivière Nicolet

CONSIDÉRANT QUE la municipalité projette des travaux de stabilisation d'une section de la berge de la rivière Nicolet à la hauteur du 5^e rang sur une distance d'environ 220 mètres ;

CONSIDÉRANT QU'une attestation de non contravention à la réglementation délivrée par la MRC d'Arthabaska a été obtenue en date du 26 septembre 2016 relativement auxdits travaux ;

CONSIDÉRANT QU'un certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a été obtenu en date du 30 janvier 2017 relativement auxdits travaux ;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions pour lesdits travaux ont été ouvertes le 25 avril 2017 ;

CONSIDÉRANT les prix soumis :

Soumissionnaire	Soumission totale (taxes incluses)
Béton Laurier Inc.	273 858.92 \$
Excavation Tourville Inc.	160 613.03 \$
Axio Environnement	189 892.71 \$
Alide Bergeron et fils Ltée	144 009.64 \$
Excavations Tourigny Inc.	215 386.45 \$
Lemire & Poirier Inc.	249 622.22 \$

CONSIDÉRANT la recommandation de l'entreprise ALPG Consultants Inc, consultant à l'égard desdits travaux, suite à l'analyse des soumissions ;

CONSIDÉRANT QUE lesdits travaux ont été inclus à la programmation des travaux dans le cadre du Programme de transfert de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2014-2018) ;

CONSIDÉRANT QUE ladite programmation a été approuvée par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ainsi que par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Julie Ricard que soit octroyé le contrat pour les travaux de stabilisation des berges de la rivière Nicolet à l'entreprise Alide Bergeron et fils Ltée, le plus bas soumissionnaire conforme. Le coût total du contrat est de 144 009.64 \$ taxes incluses. Le maire Simon Boucher et le directeur général Matthieu Levasseur sont autorisés, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton, à signer ledit contrat.

Adopté à l'unanimité des conseillers

17-0517 : Invitation à la Fête 12-18

CONSIDÉRANT QU'une invitation a été transmise par le comité Partenaires 12-18 Arthabaska ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yanick Blier que soient autorisés Messieurs Simon Boucher et Patrice Pinard à participer à la 1^{re} édition de La Fête 12-18, qui se tiendra le samedi 3 juin prochain en après-midi au centre communautaire de la municipalité de St-Louis-de-Blandford. Les frais d'inscription, au coût de 10 \$ par participant, ainsi que les frais de déplacement sont à la charge de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-0518 : Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) – Ferme Bergeroy S.E.N.C.

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a pris connaissance de la demande présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec par Ferme Bergeroy S.E.N.C. pour obtenir de cette Commission l'autorisation de procéder à l'aliénation des lots 5 479 902, 5 479 903 et 5 479 753 du cadastre du Québec en la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton ;

CONSIDÉRANT QUE la superficie des lots 5 479 902 et 5 479 903, propriété de Monsieur Carl Gélinas, est de 7.36 hectares ;

CONSIDÉRANT QUE la superficie du lot 5 479 753, propriété de Ferme Bergeroy S.E.N.C., est de 118.4599 hectares ;

CONSIDÉRANT QUE la superficie visée par la demande est de 10.1628 hectares ;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur présente une demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour obtenir l'autorisation de procéder au morcellement d'une partie du lot 5 479 753, soit une partie boisée, afin de céder ladite partie en faveur de Monsieur Carl Gélinas. En échange, Monsieur Carl Gélinas procéderait à la cession du lot 5 479 902 et à une partie du lot 5 479 903, soit une partie déjà cultivée par location par Ferme Bergeroy S.E.N.C., en faveur de celle-ci afin de maintenir les activités de culture. Monsieur Carl Gélinas conserverait une partie du lot 5 479 903, soit une partie boisée ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance des critères de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles ;

CONSIDÉRANT QUE, de l'avis de l'inspecteur municipal, cette demande est conforme au règlement de zonage de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Julie Ricard que soit transmise à la Commission de protection du territoire agricole du Québec la demande présentée par Ferme Bergeroy S.E.N.C. pour obtenir de cette Commission l'autorisation de procéder à l'aliénation des lots 5 479 902, 5 479 903 et 5 479 753 du cadastre du Québec en la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-0519 : Participation à l'assemblée générale annuelle du Réseau BIBLIO CQLM

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est membre du Réseau BIBLIO CQLM ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrice Pinard que soient autorisées Mesdames Nathalie Talbot, conseillère, et Lise Désilets, coordonnatrice de la bibliothèque, à participer à l'assemblée générale annuelle 2017 du Réseau BIBLIO CQLM qui aura lieu le 2 juin 2017 à Yamachiche. Les frais relatifs à cette activité sont à la charge de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-0520 : Paiement final du contrat de déneigement pour la saison 2016-2017

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur municipal a établi une liste de bris occasionnés par le déneigement suite à une inspection des chemins ;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur en déneigement des chemins publics, soit Les Entreprises Excave Recycle Inc., a pris connaissance de ladite liste ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 26.1 du cahier des charges pour le déneigement des chemins d'hiver stipule que tout dommage du revêtement causé exclusivement par les activités de déneigement et signifié par l'inspecteur municipal doit faire l'objet d'une retenue temporaire sur le dernier versement de la saison ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 31.1 du cahier des charges pour le déneigement des chemins d'hiver stipule que tout dommage causé par les activités de déneigement aux panneaux de signalisation et glissières de sécurité (garde-fous) doit faire l'objet d'une retenue temporaire sur le dernier versement de la saison ;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par le conseiller Yanick Blier que soit acceptée, tel que présenté, la liste des bris occasionnés par le déneigement. Il est de plus résolu que soit transmis le dernier versement de la saison 2016-2017 à l'entrepreneur en déneigement des chemins publics, soit Les Entreprises Excave

Recycle Inc., conditionnellement à la réalisation complète et à la satisfaction de l'inspecteur municipal des travaux de réparation conformément à la liste des bris établis.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

CORRESPONDANCE

La lettre du ministre Laurent Lessard en date du 31 mars annonçant une aide financière de 292 293 \$ dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local est déposée.

La lettre du ministre David Heurtel en date du 24 avril annonçant une subvention de 15 798.29 \$ dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles est déposée. Cette aide est octroyée en vertu de la performance de la municipalité en matière de gestion des matières résiduelles résidentielles et industrielles, commerciales et institutionnelles.

ADOPTION DES COMPTES

17-0521 :

Adoption de la liste des dépenses et des déboursés salaires

Il est proposé par le conseiller David Deshaies que le paiement des comptes soit autorisé. La liste des comptes présentés, qui totalisent 105 762.43 \$, dont 13 470.91 \$ en déboursés directs des salaires, est annexée à la suite de ce procès-verbal.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné, certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le Conseil de cette séance de la Municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton.

Secrétaire-trésorier

VARIA

Le rapport d'examen des revenus et charges du service incendie pour l'exercice terminé au 31 décembre 2016 ainsi que le rapport d'activités du comité des loisirs de Sainte-Clotilde pour l'année 2016 sont déposés.

Les pétitions de vingt-sept (27) résidents du rang des Chalets relativement à la problématique de vitesse excessive générale observée ainsi qu'à celle des véhicules hors route circulant sur ledit rang sont déposées.

Les états comparatifs de la municipalité pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2017 sont déposés.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du Conseil répondent aux questions des personnes de l'assistance.

Monsieur Richard Benoit questionne sur l'avancement du dossier de la fibre optique.

Monsieur Michel Provencher interroge sur les exigences des travaux qui seront effectués du côté de la municipalité de St-Samuel sur le 4^e rang. Il questionne également les coûts associés à la réparation de la toiture du centre communautaire.

Monsieur Richard Béland souligne l'état insalubre de certains immeubles au sein du village.

Monsieur Réjean Boucher interroge sur les matériaux et quantités qui seront utilisés pour les travaux menés ce printemps sur le rang de la Rivière-de-l'Est.

Sur ce dernier point, le conseiller David Deshaies propose que la présente séance soit levée. Il est 21 h 22.

Le maire,

Le secrétaire,

Simon Boucher

Matthieu Levasseur

